GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Date Heure Numéro Département(s)

11h02 18.323 DFS

Annule et remplace

Auteur(s): Aël Kistler

Titre : Représentation du canton à l'Assemblée générale de la BNS et répartition du bénéfice net

Contenu:

La BNS annonçait au début de l'année 2018 un bénéfice record de 54 milliards de francs. Or, l'article 99 de la Constitution fédérale prévoit que les deux tiers (au moins) des bénéfices nets soient redistribués aux cantons. Actuellement, la BNS redistribue 1 milliard de francs annuel, avec un surplus selon le résultat. Ce milliard (même s'il est doublé cette année) ne représente pas, et de loin, les deux tiers de 54 milliards. Le Conseil d'État peut-il détailler les causes de cette différence substantielle ?

Au vu de ce qui précède, la question de la représentation à la prochaine Assemblée générale (AG) de la BNS mérite d'être posée : qui représente l'État de Neuchâtel ? Le Conseil d'État prévoit-il, selon les conditions, de demander de modifier, lors de l'AG 2018, le montant de la manne à redistribuer ? Sachant que si la base de calcul des bénéfices (nets ?) est de 54 milliards de francs et que la répartition se fait selon la population résidente (Loi sur la banque nationale), le canton de Neuchâtel se verrait verser plus de 750 millions de francs. Un montant confortable pour, notamment, le développement du RER...

Souhait d'une réponse écrite : NON		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Aël Kistler		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :